

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Surface Coating Additive

FS2041

Conformément à la directive CE n °. 1907/2006 (n ° 453/2010)

Date de préparation 02-févr.-2015

Date de révision :
10-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeLaval Surface Coating Additive

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs

Utilisations déconseillées Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Contacter le fabricant

c/o DeLaval International AB
PO BOX 39
147 21 Tumba
Sweden
Tel + 46 08-530 66 000
Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur

France: DeLaval snc
Omega Parc Bat. 5
3 Bd Jean Moulin - CS40504
78997 Elancourt
France
Tel: (1) 3081 8002

Belgique/Luxembourg:
DeLaval N.V.
Industriepark-Drongen 10
9031 Gent
Belgium
Tel. +32 9 280 91 21

Suisse: DeLaval AG
Munchrutistrasse 2
6210 Sursee
Switzerland
Tel (41) 926 6611

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France:
(33) 1 4005 4848

Belgique:
Antipoison Center - Tel - +32 (0) 70 245 245

Luxembourg:
+352 8002 5500

Suisse:
(41) 44 251 51 51 (short number 145)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2. (H319)
----------------------------------------------	---------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément le règlement (CE) n° 1272/2008

Hazard Pictogram(s)



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

2.3. Autres dangers

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélange

Nature chimique de la préparation.

Nom chimique	EC No	CAS No	% en poids	Classification CLP	Numéro d'enregistrement REACH
Carbonate de propylène	203-572-1	108-32-7	70 - 80	Eye Irrit. 2 (H319)	Aucune donnée disponible
Diméthylsulfoxyde	200-664-3	67-68-5	20 - < 25	-	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cet article, se référer à la section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours.

Conseils généraux

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter un médecin en cas de symptômes.

contact oculaire

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Retirer les chaussures et vêtements

	contaminés. Rincer abondamment à l'eau. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau. Boire beaucoup d'eau. Boire ensuite du lait, si possible. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus	Irritant pour les yeux.
Delayed Effects	Aucun(e) connu(e).
Effets d'une surexposition	Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée. Rougeur. Irritant pour les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter les symptômes.
-------------------------	------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau, Mousse résistant à l'alcool, poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Oxydes de carbone.
----------------------------------------------------	--------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection et précautions pour les pompiers	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Autres informations	Voir Section 12 pour plus d'informations

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le déversement avec une matière inerte (par exemple de la terre ou du sable sec), puis la placer dans un récipient à déchets chimiques.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Section 12 pour plus d'informations
Équipement de protection individuel, voir section 8
SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Wash the contaminated area of body with soap and fresh water.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Tenir éloigné des denrées alimentaires, boissons et aliments pour animaux. Ne pas congeler. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans le conteneur d'origine. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Sans objet
Autres lignes directrices Sans objet

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Eu	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Diméthylsulfoxyde 67-68-5					TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³ Peak: 100 ppm Peak: 320 mg/m ³
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Diméthylsulfoxyde 67-68-5				TWA: 50 ppm Skin	TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	Skin TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³	Skin STEL: 100 ppm STEL: 320 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 160 mg/m ³			
Nom chimique	Suède	Bulgary	Estonie	Hongrie	Croatia
Diméthylsulfoxyde 67-68-5	LLV: 50 ppm - 150 mg/m ³ STV: 150 ppm - 500 mg/m ³				

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible
Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques**

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

lunettes de sécurité avec protections latérales. EN 166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau

Porter des gants/des vêtements de protection. EN 340.

Protection des mains

PVC, Gants en caoutchouc, (EN 374)

Protection respiratoire

aucun dans les conditions normales d'utilisation. Mettre en place une ventilation adaptée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****État physique**

Liquide

Aspect

Transparent

Odeur

Aucun(e)

Seuil olfactif

Aucune information disponible

Propriété**Valeurs****pH**

Aucune donnée disponible

Point/intervalle de fusion

- 55 °C

Point/intervalle d'ébullition

240 °C

point d'éclair

132 °C coupelle fermée

Limite supérieure d'inflammabilité:	14.3% (V)
Limite inférieure d'inflammabilité	1.5% (V)
Pression de vapeur	<0.017 kPa (20 °C)
Densité	~ 1.18 g/cm ³
Hydrosolubilité	émulsifiable
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage : n-octanol/eau	-0.48 (log Pow)
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Tenir hors de portée des enfants.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles

Chlorures d'acide, Acides forts, Agents réducteurs, Agents comburants forts, Phosphorus halides

10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Inhalation

Aucun effet important ou danger critique.

contact oculaire

PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION OCULAIRE.

Contact avec la peau

Aucun effet important ou danger critique.

Ingestion

Ne pas ingérer.

Nom chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Carbonate de propylène	= 29000 mg/kg (Rat)	> 20 mL/kg (Rabbit)	
Diméthylsulfoxyde	= 14500 mg/kg (Rat)	= 40 g/kg (Rat)	

irritation

Irritant pour les yeux.

Corrosivité

Aucune information disponible.

Sensibilisation

Aucune information disponible.

Effets mutagènes

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Effets cancérogènes

Aucun(e) connu(e).

Effets sur la reproduction

Aucun(e) connu(e)

Effets sur le développement

Aucun(e) connu(e)

STOT - exposition unique

Aucune information disponible

STOT - exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne permettez pas d'entrer dans l'approvisionnement en eau potable, eaux usées, ou le sol.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Microtox	Daphnie
Carbonate de propylène	500: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	1000: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 5300: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static	EC50 > 10000 mg/L 17 h	500: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Diméthylsulfoxyde	12350 - 25500: 96 h Skeletonema costatum mg/L EC50	34000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 33 - 37: 96 h Oncorhynchus mykiss g/L LC50 static 40: 96 h Lepomis macrochirus g/L LC50 static 41.7: 96 h Cyprinus carpio g/L LC50	EC50 = 16000 mg/L 16 h EC50 = 32 g/L 24 h EC50 = 77 mg/L 5 min	7000: 24 h Daphnia species mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE

> 90%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Nom chimique	Coefficient de partage
Carbonate de propylène	0.48
Diméthylsulfoxyde	-2.03

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets indésirables

Aucun(e) connu(e).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur

Emballages contaminés Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

14.1 N° ONU

Non réglementé

14.2 Nom d'expédition

Non réglementé

14.3 Classe de danger

Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

ADR/RID

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****EU Legislations**

Reg.1907/2006-REACH

Reg.453/2010 That modify REACH

Reg.1272/2008 On classification, packaging and labeling of dangerous substances and preparations

Dir. 2000/39/CE

Dir. 1999/13/CE (COV)

*Inventaires internationaux***EINECS/ELINCS**

All components are listed or exempted

*Légende***EINECS/ELINCS** - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances/EU List of Notified Chemical Substances**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de préparation**

02-févr.-2015

Date de révision :

10-mai-2017

Numéro de révision: 0.1

Remarque sur la révision

Motif de la révision Update Section: 2

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité